

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration tenue le mardi 26 mai 2026 à 19 h 30 au centre administratif, 630 rue Ellice à Beauharnois, à laquelle les membres suivants sont présents et forment quorum.

Membres du conseil d'administration présents :

Nathalie Beaulieu, Yannick Brière, Vicky Chiasson (sans droit de vote), Émilie D. Frenette (participe par moyen technologique), Gaétan Dupras, Stéphanie Ferguson, Maryse Firth, Mélanie Gallant, Jean-Sébastien Guimond, Catherine Martel, Louis-Philippe Primeau (ayant le droit de vote), Marie-Claude Richer, Claude-Émilie Roy et Robin St-Pierre

Directeurs et directrices :

Luc Langevin, secrétaire général, et François Robichaud, directeur général adjoint à la réussite, et Suzie Vranderick, directrice générale

Absences :

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, M. Gaétan Dupras, ouvre la séance à 19 h 30. Le quorum est constaté.

CA-3952-260526

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Marie-Claude Richer propose que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé :

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture, adoption et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026
4. Parole aux élèves
5. Questions du public
6. Points d'information
 - 6.1 Rapport de la direction générale
 - 6.2 Dépôt du tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs
 - 6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève
 - 6.4 Correspondance
7. Points de décision
 - 7.1 Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029
 - 7.2 Modification à la Politique de transport scolaire
 - 7.3 Structure administrative 2026-2027

- 7.4 Appui à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet d'aménagement d'infrastructures sportives au parc de la Rivière-Saint-Louis
- 7.5 Appui au projet Pont vers la Réussite : Accompagnement Duo pour l'année scolaire 2026 2027
- 7.6 Appui au Cégep de Valleyfield pour le projet de mise aux normes du terrain synthétique
- 7.7 Appui à la Municipalité d'Ormstown – infrastructures récréatives, sportives et de plein air
- 8. Comités du conseil d'administration
 - 8.1 Comité de gouvernance et d'éthique
 - 8.2 Comité de vérification
 - 8.3 Comité des ressources humaines
- 9. Comité de parents
- 10. Questions du public sur les points traités lors de la séance
- 11. Levée de la séance
- 12. Échange entre les membres du conseil d'administration (huis clos) et évaluation de la rencontre

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

CA-3953-260526

3. LECTURE, ADOPTION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Mme Catherine Martel propose d'exempter le secrétaire général de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 28 avril 2026 et Mme Stéphanie Ferguson propose qu'il soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PAROLE AUX ÉLÈVES

Il n'y a aucun élève présent.

5. QUESTIONS DU PUBLIC

Il n'y a aucune question du public.

6. POINTS D'INFORMATION

6.1 Rapport de la direction générale

Mme Suzie Vrandeick fait une présentation des activités de la direction générale ayant été effectuées entre le 28 avril et le 26 mai 2026.

6.2 Dépôt du Tableau de bord sur la délégation de fonctions et pouvoirs

Mme Suzie Vranderick dépose le tableau de bord de la délégation de fonctions et pouvoirs pour les décisions prises par les délégataires depuis le 28 avril dernier et fait état des principales décisions prises par les directions de services depuis la dernière séance du conseil d'administration.

6.3 Dépôt des recommandations du Protecteur régional de l'élève

Mme Suzie Vranderick procède au dépôt des recommandations du Protecteur de l'élève dans le cadre du traitement de différends sur lesquels celui-ci a procédé à des enquêtes. Les rapports ont été transmis aux membres du conseil d'administration avec l'ordre du jour.

6.4 Correspondances

Aucune correspondance.

7. POINTS DE DÉCISION

CA-3954-260526

7.1 Adoption du plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029

CONSIDÉRANT le projet de plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 adopté pour consultation, le 27 janvier 2026;

CONSIDÉRANT les articles 40, 101 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* et les consultations qui y sont prévues;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT le Plan de l'organisation scolaire adopté le 28 octobre 2025;

CONSIDÉRANT la mission du CSSVT d'organiser les services éducatifs et d'assurer la gestion efficace des ressources matérielles dont il dispose;

M. Yannick Brière propose

D'adopter le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 tel que déposé;

DE déterminer ensuite, compte tenu de ce plan, la liste des écoles et, le cas échéant, des centres de formation professionnelle ou d'éducation des adultes et de délivrer les actes d'établissement conformément à ce plan;

QUE le directeur des Services du secrétariat général et des communications du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands soit autorisé à signer les actes d'établissement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3955-260526

7.2 Modification à la Politique de transport scolaire

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT) désire prendre des décisions justes et équitables pour tous les élèves et leurs parents;

CONSIDÉRANT que le CSSVT désire assurer une cohérence en lien avec l'application de la présente politique;

CONSIDÉRANT que le CSSVT doit assurer un respect des encadrements légaux;

CONSIDÉRANT que le CSSVT doit considérer l'augmentation significative de la clientèle scolaire à travers tout son territoire;

CONSIDÉRANT les besoins grandissants de nos élèves ainsi que les enjeux budgétaires en lien avec le transport scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse faite par le comité consultatif de transport scolaire et les recommandations de ce comité;

CONSIDÉRANT la présentation et la consultation des différents comités, soit :

- Comité consultatif de transport (CCT);
- Comité consultatif de gestion (CCG);

CONSIDÉRANT que l'annexe 1 de la Politique de transport scolaire doit mentionner une tarification pour les places disponibles, les places pour les projets pédagogiques particuliers et le transport à une adresse temporaire;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport scolaire d'augmenter la tarification telle que présentée;

CONSIDÉRANT que l'annexe 2 de la Politique de transport scolaire doit définir les délais réalistes de traitement des demandes de transports des parents;

CONSIDÉRANT l'article 298 de la Loi sur l'instruction publique qui permet au CSSVT, après avoir déterminé le nombre de places disponibles, permettre à toutes autres personnes que celles pour lesquelles elle organise le transport des élèves d'utiliser ce service de transport jusqu'à concurrence du nombre de places disponibles et fixer le tarif du passage qu'elle requiert pour ce transport;

CONSIDÉRANT que la Politique de transport scolaire doit être mise à jour à cet égard;

Mme Maryse Firth propose

QUE le CSSVT adopte la Politique de transport scolaire telle que présentée et que celle-ci entre en vigueur en date du 1^{er} juillet 2026;

QUE le CSSVT augmente pour les deux prochaines années scolaires le montant des places disponibles, soit un montant de 120 \$ pour l'année scolaire 2026-2027 et un montant de 125 \$ pour l'année scolaire 2027-2028;

QUE le CSSVT augmente pour les deux prochaines années scolaires le montant pour le transport en projet pédagogique particulier pour un montant de 160 \$ en 2026-2027 et un montant de 170 \$ pour l'année scolaire 2027-2028;

De maintenir le montant de 25 \$ pour le transport à une adresse temporaire pour les années scolaires 2026-2027 et 2027-2028.

Que le directeur des Services du secrétariat général et des communications soit autorisé à apporter toute modification nécessaire à cette politique, et ce, dans les cas suivants :

1. Pour corriger toute erreur matérielle, typographique, de concordance ou cléricale qui pourrait y figurer;
2. Pour adapter la politique afin de la rendre conforme aux lois et règlements en vigueur, à la suite de toute modification législative ayant un impact sur l'une ou plusieurs des clauses de la politique. Les modifications ainsi apportées seront notifiées aux parties concernées dans les meilleurs délais et la reddition de compte sera effectuée au conseil d'administration à la séance suivante selon les procédures établies.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3956-260526

7.3 Structure administrative 2026-2027

CONSIDÉRANT le déploiement du PEVR 2023-2027, des projets éducatifs et des plans stratégiques des services;

CONSIDÉRANT le soutien au développement d'une approche axée sur les résultats;

CONSIDÉRANT l'obligation d'atteindre l'équilibre budgétaire;

CONSIDÉRANT la planification de l'organisation scolaire 2026-2027;

CONSIDÉRANT que depuis le PEVR 2018, le CSSVT s'appuie sur les principes des organisations apprenantes pour s'inscrire dans un mouvement d'amélioration continue pour l'ensemble de ses sphères d'activité et de ses opérations, tant pédagogiques qu'administratives;

CONSIDÉRANT les commentaires transmis par l'Association des directeurs et directrices d'établissement d'enseignement du Suroît et à l'Association québécoise des cadres scolaires - Section Deux-Rives lors de la consultation;

CONSIDÉRANT l'information présentée au comité consultatif de gestion;

CONSIDÉRANT le projet de modification de structure administrative proposé;

Mme Nathalie Beaulieu propose

QUE la structure administrative 2026-2027 soit adoptée telle que proposée;

QUE les modifications entrent en vigueur le 1^{er} juillet 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3957-260526

7.4 Appui à la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour le projet d'aménagement d'infrastructures sportives au parc de la Rivière-Saint-Louis

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague pour un projet d'aménagement d'infrastructures sportives au parc de la Rivière-Saint-Louis;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique des futures installations sportives à proximité de l'école afin d'en faciliter l'accessibilité pour nos élèves une fois l'aménagement des infrastructures sportives terminé;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la Municipalité quant à l'usage et le partage des infrastructures publiques au bénéfice des élèves du CSSVT et de la communauté;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui et le projet de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague s'inscrivent dans la lignée de l'orientation 2 du PEVR 23-27; Renforcer les mécanismes de collaboration entre les membres de l'organisation, avec les parents et avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'infrastructures sportives près des établissements scolaires contribuerait à l'orientation 3 du PEVR 23-27; Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves;

Mme Catherine Martel propose

QUE le conseil d'administration appuie le projet de la Municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague visant l'aménagement d'infrastructures sportives au parc de la Rivière-Saint-Louis sur le territoire, afin qu'il soit admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et pour favoriser le partage et l'accessibilité des installations à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3958-260526

7.5 Appui au projet *Pont vers la Réussite : Accompagnement Duo* pour l'année scolaire 2026-2027

CONSIDÉRANT que la réussite éducative et la persévérance scolaire des élèves vulnérables constituent une priorité du Centre de services scolaire de la Vallée-des-Tisserands (CSSVT);

CONSIDÉRANT que le projet « *Pont vers la Réussite : Accompagnement Duo* » vise les enfants du primaire présentant un cumul de besoins liés aux apprentissages, à la francisation et au contexte familial;

CONSIDÉRANT la pertinence d'une approche misant à la fois sur le soutien à l'enfant et le développement du rôle du parent comme allié actif de la réussite scolaire;

CONSIDÉRANT la complémentarité du projet avec les services offerts dans les écoles et les orientations régionales en matière de réussite éducative;

CONSIDÉRANT que le projet cible environ 30 familles du territoire de Beauharnois et s'inscrit dans une logique de partenariat école-famille-communauté;

CONSIDÉRANT que le projet est en cohérence avec l'objectif 1 du PEVR Rendre les élèves aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire en visant l'atteinte d'une compétence assurée en littératie;

CONSIDÉRANT que le projet s'inscrit en cohérence avec l'orientation Collaborer du PEVR, soit de Renforcer les mécanismes de collaboration entre les membres de l'organisation, avec les parents et avec la communauté;

Mme Marie-Claude Richer propose

QUE le conseil d'administration du CSSVT appuie officiellement le projet « Pont vers la Réussite : Accompagnement Duo » pour l'année scolaire 2026-2027;

QUE le CSSVT autorise la transmission d'une lettre d'appui à la Halte Familiale afin de soutenir sa demande de financement auprès du Pôle de la réussite de la Montérégie;

QUE le CSSVT encourage la collaboration entre les écoles du territoire et les partenaires communautaires impliqués dans la mise en œuvre du projet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3959-260526

7.6 Appui au Cégep de Valleyfield pour le projet de mise aux normes du terrain synthétique

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), du Cégep de Valleyfield pour un projet de mise aux normes du terrain synthétique;

CONSIDÉRANT que le Cégep de Valleyfield est le seul établissement d'enseignement supérieur sur le territoire du CSSVT et de surcroît un collaborateur exceptionnel du CSSVT en matière d'éducation;

CONSIDÉRANT que le projet vise la mise aux normes de son terrain synthétique extérieur afin d'assurer la pérennité et la sécurité de cette infrastructure sportive majeure pour leur établissement et pour la communauté régionale, dont les élèves du CSSVT;

Mme Stéphanie Ferguson propose

QUE le conseil d'administration appuie le projet du Cégep de Valleyfield visant la mise aux normes de son terrain synthétique, afin qu'il soit admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et pour favoriser le partage et l'accessibilité des installations à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CA-3960-260526

7.7 Appui à la Municipalité d'Ormstown – infrastructures récréatives, sportives et de plein air

CONSIDÉRANT le dépôt d'une demande d'aide financière, dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA), de la Municipalité d'Ormstown pour un projet d'infrastructures récréatives, sportives et de plein air en deux volets, le premier en lien avec la construction d'un centre sportif régional et le deuxième l'aménagement d'un parc;

CONSIDÉRANT le positionnement stratégique des futures installations sportives dans la région du Haut-Saint-Laurent afin d'en faciliter l'accessibilité pour nos élèves une fois l'aménagement des infrastructures sportives terminé;

CONSIDÉRANT le partenariat avec la Municipalité quant à l'usage et le partage des infrastructures publiques au bénéfice des élèves du CSSVT et de la communauté;

CONSIDÉRANT que la demande d'appui et le projet de la Municipalité d'Ormstown s'inscrivent dans la lignée de l'orientation 2 du PEVR 23-27; Renforcer les mécanismes de collaboration entre les membres de l'organisation, avec les parents et avec la communauté;

CONSIDÉRANT que l'aménagement d'infrastructures sportives près des établissements scolaires contribuerait à l'orientation 3 du PEVR 23-27; Assurer un milieu propice au développement du plein potentiel des élèves;

Mme Maryse Firth propose

QUE le conseil d'administration appuie le projet de la Municipalité d'Ormstown visant la construction et l'aménagement d'infrastructures récréatives, sportives et de plein air sur le territoire, afin qu'il soit admissible à l'aide financière du ministère de l'Éducation dans le cadre du Programme d'aide aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air, et pour favoriser le partage et l'accessibilité des installations à l'ensemble de la population.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

8.1 Comité de gouvernance et d'éthique

Le comité d'éthique et de gouvernance s'est réuni le 28 avril dernier.

Au cours de cette rencontre, un suivi sur la formation obligatoire des membres du conseil d'administration a été effectué. Il a également été question du suivi de la formation obligatoire des membres des conseils d'établissement. Finalement, un suivi du projet piloté par les Services du secrétariat général et des communications visant à rédiger un guide d'interprétation du Code d'éthique adopté en avril 2025 a été effectué.

8.2 Comité de vérification

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

8.3 Comité des ressources humaines

Il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance.

9. COMITÉ DE PARENTS

Mme Maryse Firth mentionne la visite de M. Luc Langevin pour la nomination au conseil d'administration de parents. Il y a aussi eu une discussion sur la pertinence des conférences aux parents en lien avec la faible participation. Les parents ont aussi échangé sur le soutien possible au comité ÉHDAA. Le comité de parents souhaite procéder à la création d'un outil regroupant les meilleures idées de réalisation de campagnes de financement. Francois Robichaud présente l'actualisation du PEVR.

10. QUESTIONS DU PUBLIC SUR LES POINTS TRAITÉS LORS DE LA SÉANCE

Il n'y a aucune question du public.

CA-3961-260526

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 20 h 10, Mme Catherine Martel propose la levée de la séance.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. ÉCHANGE ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION (HUIS CLOS) ET ÉVALUATION DE LA RENCONTRE

LUC LANGEVIN
DIRECTEUR DES SERVICES DU SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET DES COMMUNICATIONS